

---

**Les contraintes d'une solidarité financière territoriale : étude expérimentale d'une  
plateforme de financement participatif en région Poitou-Charentes**

---

**Acronyme : CSFTP (Contraintes Solidarité Financière Territoriale Plateforme)**

**XIIIe Rencontres du RIUESS**

**Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire**

**Penser et faire l'ESS aujourd'hui.**

*Valeurs, Statuts, Projets ?*

**Angers du 5 au 7 juin 2013**

Axe 5 – En quoi la monnaie, la finance et le commerce, peuvent-ils contribuer au  
développement local dans un cadre solidaire ?

*Thibault Cuénoud*

*Ingénieur de Recherche à FBS – campus de Poitiers*

*CRIEF - Faculté de Sciences Economiques de l'Université de Poitiers*

[thibault.cuenoud@france-bs.com](mailto:thibault.cuenoud@france-bs.com)

[thibault.cuenoud@univ-poitiers.fr](mailto:thibault.cuenoud@univ-poitiers.fr)

## **Introduction :**

Le contexte de libéralisation et de globalisation des échanges financiers de ces dernières décennies a conduit à une concentration accrue des acteurs. Cette course à la taille a fait perdre la capacité à appréhender les caractéristiques différenciantes des territoires, indispensables à la réussite du financement de projets locaux à fort impact sociétal. Des alternatives ont été créées afin de parfaire le besoin de spécificités de nos territoires. Le monde de l'économie sociale et solidaire, notamment à travers les acteurs de la finance solidaire, a pallié à cette tendance par l'instauration de structures locales majoritairement sous statut associatif. Des partenariats ont pu naître, entre institutions financières traditionnelles abondantes en fonds et structures locales d'accompagnement et de financement bénéficiant d'une connaissance forte du tissu sociaux-économique. Cette dynamique a porté ses fruits durant les années 1990-2000. L'Union européenne, l'état et les collectivités territoriales ont souvent pris part à ses initiatives à travers un soutien financier et/ou logistique.

La récente crise de 2008 est venue interpellier la configuration socio-économique de cette solidarité financière territorialisée. Ce contexte délicat ne remet pas en cause la pertinence d'une telle dynamique. Bien au contraire, un besoin de transparence, de compréhension, d'utilité et de proximité dans l'épargne allouée est demandé par un nombre croissant d'épargnants. L'évolution des encours des fonds faisant partie de la finance responsable (éthique et solidaire) au sens de Glémain (2010) confirme cette tendance (Novethic, 2012 ; Finansol, 2013). Mais l'émergence récente de la finance participative, le « *crowdfunding* » (le financement par la foule) vient interpellier d'autant plus ce besoin d'utilité et de citoyenneté alloué à l'épargne. Les sommes qui y sont dédiées deviennent de plus en plus importantes (FinPart, 2012). Certains acteurs de la finance solidaire en Poitou-Charentes, en parallèle à la nécessité de faire évoluer leur modèle socio-économique, ont été interpellés vis-à-vis de cet outil. Celui-ci vient faciliter la collecte de l'épargne et permet de rendre transparent l'allocation des fonds sollicités. Mais nombre de limites apparaissent quant à la capacité à façonner cet outil dans une dimension locale. C'est surtout la garantie d'une solidarité financière territorialisée qui se pose, orientant la démarche vers un modèle socio-économique différencié pour garantir l'utilité du projet.

L'ambition de cette étude est de déterminer la capacité d'un outil de financement participatif à concilier les contraintes d'une solidarité financière territorialisée. Il s'agira surtout de

questionner les principales parties prenantes que sont les acteurs de la finance solidaire, les porteurs de projet et les plateformes de financement participatif. In fine, se pose la question des modalités organisationnelles de ce secteur à incarner des valeurs sociétales fortes tout en restant structurellement capable de se positionner dans un milieu économiquement sous tension. Ces éléments interpellent quant à la capacité de ces acteurs à réinventer leur modèle socio-économique au XXI<sup>e</sup> siècle.

## **1. Une nécessaire mutation des modèles de solidarité financière territorialisée ?**

### **a. Un besoin de reterritorialisation de la finance, l'alternative par la finance solidaire ?**

Le secteur financier est aujourd'hui l'un des plus libéralisé, laissant la place à des stratégies globales souvent au détriment du local. Le risque encouru d'une telle mondialisation des flux a conduit à la mise en œuvre de contraintes prudentielles, orientant d'autant plus à l'homogénéisation des produits financiers pour faciliter la gestion du risque. Dans un tel contexte, le processus de structuration du secteur financier a conduit à une perte de lien avec les spécificités des territoires. Un besoin de redonner du sens à son épargne est né, afin d'aider à un développement au plus proche des territoires. La finance solidaire est venue pallier ce différentiel par une organisation qui lui est particulière où la majorité des acteurs est aujourd'hui reconnue d'utilité publique. Les principales caractéristiques de cette finance solidaire territorialisée ont été définies dans Glémain et al. (2010), à savoir : répondre à des difficultés d'insertion sur les marchés du travail ; offrir un accès au financement à l'activité économique locale face aux évolutions « *industrialistes* » des systèmes bancaires nationaux (bancarisation de masse et déspecialisation des banques coopératives) ; aider les projets de territoires alliant dynamique économique et cohésion sociale. La pertinence de ces éléments vient d'une reconnaissance de la finance solidaire à innover pour répondre aux contraintes sociétales du moment. « *Les expériences de finance solidaire ont démontré, d'une part qu'il était possible de financer des projets risqués, selon la qualité de l'emprunteur, avec des résultats de remboursement satisfaisants ; d'autre part, qu'il était possible de mobiliser une épargne engagée, de proximité pour financer ces projets par la création de circuits courts, reposant sur des relations interpersonnelles.* » (Artis, 2007).

La finance solidaire a émergé de ces besoins sociétaux des territoires, que ce soit pour le développement durable, les enjeux sociaux et l'activité économique. Cette approche vient

questionner d'autant plus cette étude, entre territoires physiques et territoires virtuels, dans la capacité de la finance solidaire à incarner une solidarité territorialisée. *« Dès lors, la correspondance territoire administratif / territoire de production et d'action ne tient plus, demandant alors, à ce que l'on s'interroge, aussi sur les stratégies de coopération ou de co-production des finances solidaires. »* (Glémain, 2010). *« Cette observation positionne le territoire collectivement construit comme un acteur central du développement local (Pecqueur, 2000), dans Artis 2007 »*. Au regard de ces éléments, il convient d'appréhender la finance solidaire comme une interaction d'acteurs à vocation solidaire dans un contexte de mutations socio-économiques sous tension. C'est bien ce lien entre parties prenantes d'un territoire, physique ou virtuel, qui va venir interpeller par des projets expérimentaux et in fine dans la viabilité de ces alternatives sociétales fortes et pertinentes. *« Les finances solidaires renouent les liens « situés » entre l'épargne et l'investissement au service d'un certain projet de territoire en termes de conditions de vie (aversion contre les inégalités, soutien des aspirations individuelles et collectives) et, de dynamiques économiques (consolidation ou création d'emplois locaux pérennes). »* (Glémain, 2010). Le projet d'expérimentation d'une plateforme de financement participatif en région Poitou-Charentes s'inscrit dans cette dynamique locale. *« Selon la perspective générale que ces travaux privilégient, le développement territorial, en particulier s'il présente un caractère principalement endogène, n'est pas le fruit d'une suite de stratégies entrepreneuriales individuelles et isolées : il est avant tout la résultante de conditions « culturelles » favorables et d'un système d'action qui associe étroitement, sur un territoire donné, des représentants de l'ensemble des sphères d'activité directement impliquées : économique, politique, éducative... »* (Itçaina & al., 2007).

## **b. L'historique des modèles socio-économiques de la finance solidaire :**

L'historique de la finance solidaire fait apparaître une capacité à répondre aux défis sociétaux que peuvent imposer les modalités organisationnelles de la finance plus traditionnelle. Une évolution des modèles socio-économiques du secteur de la finance solidaire a pu s'y développer afin d'entretenir cette mission au fil du temps. Le tableau 1, repris des travaux d'Artis (2009), en décrit les principales phases avec quatre découpages périodiques : 1800-1852 ; 1852-1929 ; 1929-1973 ; 1973-2008 (1800 étant le début de la monétisation et de la financiarisation de l'économie réelle). Le découpage repose sur le postulat d'un rôle sociologique inhérent à tout processus de monétisation qui est partagé dans notre approche (Artis, 2009) ; (Glémain, 2010). Il est difficile de définir des périodes historiques de la finance

solidaire puisque le concept n'a pas toujours été le même. Artis (2009) a utilisé la méthode d'analyse structurale de Théret (1997) et Fretel (2008) pour esquisser une tentative de séquençement. Cette démarche, même si elle peut comporter des limites dans les comparaisons qu'elle occasionne, nous apparaît à minima pertinente vis-à-vis de l'évolution actuelle que nous pouvons pressentir dans le secteur. In fine, nous souhaitons nous inscrire dans cette tendance pour venir contextualiser les défis qui se présentent à la finance solidaire aujourd'hui.

**Tableau 1. L'historique des modèles socio-économiques de la finance solidaire**

	<b>1800-1852</b>	<b>1852-1929</b>	<b>1929-1973</b>	<b>1973-2008</b>
<b>Formulation du problème</b>	Exploitation des travailleurs par le mode de production capitaliste	Concentration du capital et pénurie de financement pour les petits producteurs et les associations ouvrières	Encadrement du crédit par l'Etat	Creux bancaire
<b>Proposition de la finance solidaire</b>	Substitution monétaire et crédit gratuit étatique ou privé	Mutualisation de l'épargne des emprunteurs	-	Mutualisation des risques entre les financeurs
<b>Régulations</b>	Régulation communautaire	Régulation mutualisée	Régulation administrée	Régulation associative
<b>Formes de finance solidaire</b>	Owen, Proudhon, Banue du Peuple, Buchez, Blanc	Béluze crédit au Travail, Walras, Raiffeisen	-	Microcrédit, Clubs d'Investisseurs solidaires, capital-risque solidaire, sociétés financières solidaires, Fonds de garantie solidaire

Source : Artis, 2009.

Les acteurs actuels de la finance solidaire, principalement sous statut associatif, ont permis d'interpeler le territoire depuis les années 1980 afin d'expérimenter des alternatives financières solidaires et territorialisées. Le besoin de mutualisation des risques entre les financeurs les a orientés vers une appropriation plus large du territoire pour en comprendre les modalités organisationnelles. Mais les tensions mises en lumière par la crise financière de 2008 n'apparaissent pas véritablement comme une rupture avec la phase des années 1973-2008. Le besoin de transparence, de compréhension, d'utilité et de proximité dans l'épargne allouée est ressenti auprès d'un nombre croissant d'épargnants. Les acteurs de la finance solidaire sont ainsi questionnés quant à leurs capacités d'appropriation puisqu'ils adhèrent à ces besoins nouveaux. Ceux-ci cherchent à impulser une nouvelle dynamique organisationnelle reposant sur de nouvelles pratiques : utilisation de site internet, renseignement sur les fonds utilisés, tendance à l'utilisation sur un même territoire de

l'épargne récoltée pour des projets locaux... Mais l'alternative la plus forte apparait dans les possibilités offertes par la finance participative.

Cet outil participatif rend les démarches de financement plus transparent, à l'origine d'une appropriation localisée et citoyenne des projets. Mais il offre aussi les moyens de renouveler les modèles socio-économiques des acteurs de la finance solidaire. La viabilité de ces structures, principalement sous statut associatif, est remise en cause dans le contexte actuel de tensions économiques et financières. Plusieurs éléments viennent illustrer les limites de leur modèle. Les institutions bancaires, issues du monde de l'économie sociale et solidaire ou non, ont été confrontées à des difficultés conjoncturelles, orientant à une diminution des encours alloués aux structures de financement solidaire. Les nouvelles réglementations prudentielles européennes (Bâle 3 notamment) ont orienté les fonds vers des actifs moins risqués, souvent au détriment du financement de l'économie locale. Les structures publiques sont aujourd'hui dans des situations financières délicates, justifiant des coupes budgétaires et donc du soutien qu'elles avaient pu effectuer aux structures d'accompagnement. Le contexte de globalisation et de libéralisation des échanges a questionné les épargnants quant à la capacité à collecter pour ensuite allouer de l'épargne à des échelons régionaux. La finance participative offre ainsi l'opportunité de conforter ce lien entre acteurs locaux, tant dans les nouveaux besoins sociétaux des territoires que dans la réappropriation d'un nouveau modèle socio-économiques des acteurs de la finance solidaire d'aujourd'hui. L'étude expérimentale actuellement en cours auprès des acteurs de la finance solidaire en région Poitou-Charentes souhaite questionner en ce sens. L'ambition est d'y façonner les grandes lignes d'un nouveau modèle socio-économique en questionnant le potentiel de la finance participative.

## **2. Caractéristiques d'une solidarité financière territorialisée participative en région Poitou-Charentes :**

### **a. Les acteurs de la finance solidaire en région Poitou-Charentes :**

Les acteurs de la finance solidaire en région Poitou-Charentes sont nombreux. Cette tendance est le fruit d'un héritage territorial propre à l'économie sociale et solidaire qui y est fortement présente (Panorama ESS Poitou-Charentes, 2012). Les structures de cette finance solidaire étant principalement sous statut associatif, mutualiste et coopératif, elles appartiennent au secteur de l'économie sociale. Un collectif informel de 21 acteurs impliqués/sensibilisés à la

finance solidaire en région a été créé il y a environ 2 ans afin d'harmoniser les actions de chacun. La dynamique de ce collectif est assez large avec de multiples projets en cours : réalisation d'actions de sensibilisation lors de la semaine de la finance solidaire, participation au labo de l'ESS co-animé par la région Poitou-Charentes et la CRESS Poitou-Charentes, au forum sur la finance participative en Poitou-Charentes, à la création d'une formation sur la finance solidaire avec l'Université de Poitiers, à la valorisation par un processus de recherche appliquée de projets expérimentaux dans le domaine de la finance solidaire...

Au regard des éléments dressés auparavant, notamment vis-à-vis de l'évolution des modèles socio-économiques, certains acteurs du collectif de la finance solidaire en région Poitou-Charentes ont pu se questionner sur l'intérêt d'une plateforme de financement participatif. Les plateformes apparaissent pertinentes dans le lien transparent qu'elles peuvent créer avec le territoire. Des entretiens semi-directifs avec 5 des structures à l'origine de cette réflexion ont été menés pour faire ressortir leurs attentes spécifiques vis à vis des plateformes participatives. Ces entretiens semi-directifs ont été suffisamment larges pour inclure la nature, l'intérêt et la pertinence dans leurs activités dans l'utilisation d'une plateforme de financement participatif. Pour des raisons de confidentialité, les résultats sont synthétisés dans le tableau 2.

#### Principaux éléments à prendre en compte :

Les acteurs de la finance solidaire en région Poitou-Charentes ont un panel d'activités qui répond à l'ensemble des attentes des porteurs de projet. Ils ont une répartition de leur offre complémentaire. Leur démarche se veut collégiale et partenariale afin de créer une dynamique favorable vis-à-vis de tout projet de plateforme (volonté de maintenir la solidarité entre acteurs). La plateforme n'apparaît pas uniquement comme un outil de financement mais surtout comme un outil de communication, d'information, d'échanges et de valorisation des initiatives locales. In fine, il y a une volonté de conforter voire de développer les compétences offertes dans le processus d'accompagnement des acteurs de la finance solidaire en structurant chaque étape dans l'accompagnement.

**Tableau 2. Synthèse des entretiens semi-directifs des acteurs de la finance solidaire**

<b>1/Activités portant sur la finance solidaire</b>	Information grand public / jeunes et porteurs de projet avec plus-value sociétale et culturelle ; Investissement et accompagnement en capital ; Mise en relation pour obtenir des financements complémentaires aux porteurs de projet ; Garantie bancaire pour les créateurs d'entreprise et les entreprises solidaires ; Apports en fonds propres pour les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise et les entreprises solidaires ; Animation d'un portail de la finance solidaire en région ; Accompagnement au développement de pôles ESS pouvant capter des besoins de financement ; Organismes de la Semaine de la Finance Solidaire...
<b>2/ Porteurs de projets pouvant bénéficier de la plateforme</b>	Priorité aux porteurs de projets soutenus par les acteurs de la finance solidaire ; Tout porteur ayant un projet local avec plus-value écologique sociale, culturelle (le statut ESS n'est pas une obligation même si il est préférable) ; Demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises ; Femmes créatrices d'entreprises ; TPE en développement ; Entreprises solidaires en création ou développement (porteurs de projet ou projet en développement) ;
<b>3/ Intérêt dans l'utilisation d'une plateforme</b>	Faciliter l'accès aux financements aux porteurs de Projet (complément des financements solidaires) ; Pas d'objectif de rentabilité ; Offrir aux parties prenantes la possibilité d'être acteur de son territoire ; Développement de projet locaux qui ont du sens au regard des caractéristiques/ spécificités d'un territoire ; Déléguer la gestion de son épargne aux acteurs de la finance solidaire par l'intermédiaire de cette plateforme ; Gagner en visibilité pour le grand public et en notoriété pour tous les acteurs de la Finance Solidaire en région (in fine développer les finances solidaires) ; Mise en œuvre d'un modèle de plateforme original (statut coopératif) pour maintenir la solidarité entre acteurs ; Mettre en œuvre la pertinence et la performance de l'ESS au service de projets utiles ; Valoriser les compétences professionnelles des structures de l'ESS spécialisées dans l'accompagnement et le financement des porteurs de projets ; Créer un réseau ou collectif autour de l'accompagnement, le financement et l'hébergement des porteurs de projet en vue de renforcer le parcours d'accompagnement du créateur aux différentes étapes de son projet en anticipant les étapes à venir ; Promouvoir les initiatives par la plateforme de financement participatif ;
<b>4/ Type de financements sur la plateforme</b>	Trois modes de financements sont utiles et doivent être étudiés (dons, prêts, apports avec droit de reprise) ; Des modalités de financement correspondant aux offres des acteurs de la finance solidaire (idée de mutualisation) ; Financement basé sur le don/contre don (les associations n'ont pas toujours la possibilité d'emprunter pour financer des activités spécifiques mais elles ont des compétences et savoir-faire qui peuvent être mutualisés) ;
<b>5/ Les spécificités d'une plateforme locale</b>	Associer dès sa conception toutes les Parties Prenantes du développement économique régional sous forme de SCIC ; Cette plateforme ne réalisera pas de bénéfices ; Elle doit être un outil de mise en commun des acteurs de la finance solidaire et des porteurs de projets afin de gagner en mutualisation collective ; Plateforme de portée régionale. Afin d'accompagner la reconversion écologique et sociale de l'économie ; La plateforme permettra un accompagnement pour chaque porteur de projet grâce à l'implication en direct des acteurs de la finance solidaire ; La plateforme, par sa dimension régionale, est créatrice de liens réels et pas seulement "virtuels" (facilité à rencontrer toutes les parties prenantes) ; La plateforme doit proposer des critères de sélection pour que tous les projets soient de dimension sociétale (possibilité d'une labélisation par Finansol) ; Création d'une charte des valeurs voire même des critères de sélection ; Importance du visuel pour rendre la plateforme agréable et spécifique au territoire régional ;

**b. Les porteurs de projet en région Poitou-Charentes :**

Afin d'affiner les attentes de porteurs de projets vis-à-vis de l'intérêt qu'ils peuvent manifester à des plateformes de financement participatif en région Poitou-Charentes, un questionnaire a été réalisé. Il y a actuellement 13 porteurs de projets de la région qui ont pu y répondre. Le questionnaire est actuellement diffusé par les structures travaillant dans l'accompagnement et le financement à la création, laissant espérer un échantillonnage plus important, nécessaire à la robustesse des interprétations. Ainsi, nous allons esquisser les

grandes lignes des premiers résultats des 13 porteurs de projets tout en gardant à l'esprit les limites d'un échantillon encore faible.

Le questionnaire a été réalisé sur internet pour pouvoir y répondre directement avec un lien sur le net. Il y a 24 questions. Les porteurs de projets sollicités avaient pu déjà manifester leur intérêt à la finance participative en s'inscrivant lors d'un forum en région Poitou-Charentes portant sur cette thématique. Cette particularité nous a paru importante afin de cibler d'abord les porteurs de projet souhaitant solliciter les plateformes de financement participatif. Pour plus de lisibilité mais aussi de confidentialité dans les interprétations obtenues, nous avons décidé de sélectionner uniquement les principaux éléments pertinents vis-à-vis des plateformes de financement participatif. Le tableau 3 en synthétise les éléments les plus pertinents.

**Tableau 3. Synthèse du questionnaire adressé aux porteurs de projet**

<b>1/ Principales caractéristiques des porteurs de projet</b>	Les porteurs de projet ont des statuts juridiques divers (pas uniquement issus de l'ESS). Leurs projets apparaissent déjà matures. Globalement, ils ont au moins 30 ans et peuvent avoir jusqu'à plus de 60 ans. Ils ont un bon profil professionnel (niveau d'étude minimum bac+2, expérience minimum de 10 ans avec une bonne maîtrise pour tous dans l'utilisation d'internet).
<b>2/ Principaux éléments du projet</b>	L'une des principales raisons justifiant la volonté de créer repose sur la volonté de donner du sens (solidarité, développement durable, culture, lien local fort...). Les domaines d'activités des projets sont en lien direct (environnement, solidarité internationale, éducation citoyenne, industrie agroalimentaire...). Les projets sont majoritairement innovants et expérimentaux. Les besoins de financement peuvent être faibles (2 500 euros) jusqu'à des montants importants (1 million d'euros). Les porteurs de projet ont déjà pu bénéficier de financements traditionnels à la création d'entreprise (apport en capital, prêts bancaires et aide à la création). A 70%, ceux-ci bénéficient déjà d'un accompagnement à l'aide à la création.
<b>3/ Niveau d'implication dans la finance participative</b>	Le niveau de sensibilisation des porteurs de projet aux plateformes est faible (ils ne les ont pas utilisées pour financer d'autres projets). Ils y voient un intérêt pour rendre participatif et solidaire leur projet même dans son financement. Indirectement, ils espèrent profiter de cet outil pour communiquer plus largement sur leur projet même si des risques potentiels existent, notamment le peu de liens physiques avec leurs financeurs et la peur de perdre le contrôle de leur projet.
<b>4/ Les attentes spécifiques dans la finance participative</b>	Les besoins envisagés par les porteurs de projets sont plutôt orientés sur du don (monétaire et du don contre don). Quant aux spécificités particulières d'une plateforme, c'est la spécialisation suivant le mode de financement qui est clairement mis en avant.

Principaux éléments à prendre en compte :

Le niveau de qualification et d'expérience professionnelle des porteurs de projet est fort. Ceux d'entre eux cherchant à créer leur propre activité en raison de difficultés d'insertion professionnelle ne sont pas présents. Il n'y a que des projets porteurs de sens, innovants et

expérimentaux, entrant en concordance avec les valeurs portées par la finance solidaire. Pour la majorité d'entre eux, ils sont déjà dans les dispositifs d'aide à la création où les plateformes de financement participatif sont complémentaires. Les porteurs de projets apparaissent plutôt curieux vis-à-vis des plateformes de financement participatif (aucun d'entre eux n'a déjà financé des projets par des plateformes existantes). Mais la possibilité de rendre participatif et solidaire leur projet les séduit. Les besoins envisagés par les porteurs de projets s'orientent plus vers le don (financier et don contre don), venant conforter une position complémentaire mais aussi solidaire des plateformes de financement participatif.

### **c. Les plateformes de financement participatif (nationale) :**

Le phénomène du financement participatif (« crowdfunding » en anglais) est récent en France. C'est surtout l'influence des pays anglo-saxons, pionniers dans le secteur, qui a joué un rôle important dans l'émergence d'un secteur en France. Quelques acteurs comme Babyloan ont été précurseurs avec une dynamique de plus en plus forte depuis 2010. Le mouvement s'est consolidé afin de se regrouper dans le collectif FinPart tout d'abord avec 25 plateformes puis l'association Financement Participatif France depuis peu. Ce processus de regroupement permet à ces acteurs d'être moteurs vis-à-vis des pouvoirs publics dans leur volonté d'assouplir les réglementations en vigueur. En effet, la France ne bénéficie pas d'un encadrement suffisamment large pour inclure ce type d'activité au sein de son secteur financier. Les raisons en sont simples : les plateformes de financement participatif à travers leurs activités sont considérées comme des acteurs faisant appel à l'épargne publique. In fine, de nombreuses obligations s'imposent à eux dans l'optique de protéger au mieux l'épargnant voire l'investisseur citoyen.

Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de 7 de ces acteurs afin de comprendre au mieux leur mode de fonctionnement. La finance participative étant jeune en France, il est difficile d'avoir une vision sur la pérennité de leur modèle économique. Pour autant, la dynamique dont fait preuve ces acteurs permet un retour d'expérience significatif dans les réponses qu'ils apportent. Notamment dans le besoin de transparence, de compréhension, d'utilité et de proximité qu'ils peuvent offrir à un nombre croissant d'épargnants.

**Tableau 4. Synthèse des entretiens semi-directifs des plateformes de financement participatif**

<b>1/ Profil des plateformes de financement participatif</b>	Principalement sous statut capitalistique (SA / SARL) dont quelques-unes avec des agréments solidaires. Une majorité de plateformes date de 2012 (création récente). Toutes les formes d'offres sont présentes (don, prêts et apport en capital). Certaines plateformes vont se spécialiser uniquement sur un seul type d'offre. Amplitude faible (2 000 euros) jusqu'à des montants assez importants (1 million d'euros).
<b>2/ Modèle économique</b>	<u>Aspect financier</u> : Il y a des commissions qui sont prises sur les montants des fonds versés par les internautes (en moyenne 5% à 10%) ; Certains vont prendre des « frais de dossier » supplémentaires au porteur de projet ; Volonté générale de ne pas mettre de publicité sur les plateformes (uniquement les partenaires) ; <u>Effectifs (salariés, bénévoles)</u> : Beaucoup d'associés, de bénévoles, de stagiaires... avec des compétences spécifiques (ingénieurs, web designer, juriste...). Il peut y avoir des salariés mais en minorité ;
<b>3/ Les projets financés</b>	Sollicitation de porteurs de projets par la mobilisation des communautés sur internet, la réalisation d'événements lors de forum, la prise de contact avec des acteurs du milieu (aide à la création, business angels, acteurs de l'ESS...); Les projets sélectionnés doivent être concrets, posséder une fibre entrepreneuriale et être principalement dans les secteurs suivants : artistique, social, humanitaire, innovant, engagé, esprit participatif et social... Les modalités de sélection reposent sur un formulaire/questionnaire à remplir lors de l'inscription, des vérifications administratives (numéro siret, visite sur site...), l'enjeu et la cible du projet (quel public impacté) et au final une décision prise par un comité de sélection ; Les réseaux du porteur de projet sont importants puisqu'ils conditionnent la réussite du financement (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>d</sup> et 3 <sup>eme</sup> cercles) ; Les plateformes aident surtout dans la façon de présenter son projet, le site ; Peu d'accompagnement à la création ;
<b>4/ Niveau d'activités des plateformes</b>	Le niveau d'activité est généralement entre 10 à 15 projets par an avec une volonté de passer à environ 100 par an ; Majoritairement il n'y a pas de garantie apportée aux fonds récoltés par les plateformes ; Il n'y a pas de périmètre géographique défini ; Les montants demandés vont de 1 500 euros à 10 000 euros en moyenne ; Pour les investissements dans les PME-PMI, il peut y avoir des déductions fiscales de 18% (loi Madelin) ; Pour les plateformes avec l'agrément solidaire, les parts doivent être gardées 5 ans ; Pour les dons à des associations reconnues d'utilité publique, déduction possible d'impôts ; L'épargne vient pour une grande majorité des particuliers ; Taux des personnes qui financent plus d'un Projet : 10% ; Peu d'info réellement ;

Principaux éléments à prendre en compte :

La majorité des plateformes ne sont pas sous statut ESS, faisant supposer qu'il n'y a pas de liens forts entre la finance participative et la finance solidaire (qui est principalement sous statut associatif). Les plateformes offrent un panel large de services. A noter cependant que certaines sont spécialisées dans un domaine alors que d'autres les proposent tous. Le modèle économique de ces structures est fragile. Leur fonctionnement repose beaucoup sur du bénévolat avec des commissions prises sur les fonds récoltés et les frais de dossiers des porteurs de projet. Même s'il y a une volonté générale de ne pas mettre de la publicité sur les plateformes, la couverture du coût de fonctionnement repose uniquement sur le nombre de projets financés. Généralement, les plateformes ne garantissent pas les fonds alloués par les épargnants. Le risque est souvent supporté par le citoyen voire la banque partenaire de la

plateforme. L'accompagnement à la création n'est pas suffisamment présente. La proximité offerte par les plateformes par le lien qu'elles peuvent créer entre citoyens et porteurs de projets n'est que virtuel (faible implantation territorialisée des plateformes aujourd'hui).

**Conclusion : Les grandes lignes d'un nouveau modèle socio-économique pour les acteurs de la finance solidaire territorialisée en Poitou-Charentes :**

Les acteurs de la finance solidaire en région ont une structuration qui leur permet d'être proches de leur territoire (qu'ils soient physiques, culturels ou virtuels). Les relations denses qui peuvent exister, entre acteurs associatifs, mutualistes, coopératifs, collectivités publiques et structures de l'enseignement supérieur, offrent une dynamique propice à l'échange et à l'enrichissement mutuel. Mais les enjeux qui s'y dressent aujourd'hui, tant dans l'évolution des besoins des parties prenantes des territoires (transparence, compréhension, utilité et proximité dans l'utilisation de l'épargne) que vis-à-vis de l'évolution de leur modèle socio-économique (reposant actuellement sur une délégation de mission d'intérêt général soutenue par les pouvoirs publics et les acteurs plus traditionnels de la finance) viennent interpeller les modalités organisationnelles d'une finance solidaire territorialisée. Le tableau 5 contextualise, dans le prolongement des travaux d'Artis (2009), de nouvelles formes de régulations pour la finance solidaire territorialisée. Cette nouvelle période qui s'affirme (2008- ?) n'apparaît pas comme une rupture vis-à-vis de la période antérieure (1973-2008). Les acteurs de la finance solidaire ont toujours un rôle indéniable dans la connaissance du territoire et dans l'accompagnement et le financement d'aide à la création qu'ils proposent déjà. Ceux-ci ont plutôt vocation à s'approprier par une démarche partenariale et collégiale les outils de financement participatif afin d'impulser une dynamique plus citoyenne du rôle de l'épargne sur un territoire.

**Tableau 5. Un prolongement des modèles socio-économiques de la finance solidaire ?**

	<b>1973-2008</b>	<b>2008- ?</b>
<b>Formulation du problème</b>	Creux bancaire	Besoin de transparence, de compréhension, d'utilité et de proximité dans l'épargne allouée
<b>Proposition de la finance solidaire</b>	Mutualisation des risques entre les financeurs	Utilisation du principe de la finance participative
<b>Régulations</b>	Régulation associative	Régulation citoyenne (ce sont les citoyens qui vont décider de financer les projets)
<b>Formes de finance solidaire</b>	Microcrédit, Clubs d'Investisseurs solidaires, capital-risque solidaire, sociétés financières solidaires, Fonds de garantie solidaire	Acteurs déjà présents au sein de la finance solidaire qui vont venir structurer/utiliser les plateformes de financement participatif

Les échanges qui ont été réalisés auprès des principales parties prenantes ont permis de lister les éléments de structuration dans l'utilisation d'une plateforme de financement participatif en région Poitou-Charentes. Pour l'ensemble de ces acteurs, une plateforme n'est pas uniquement un moyen de financement. Les structures de la finance solidaire ont pour volonté de gagner en complémentarité, en visibilité mais surtout en reconnaissance de leurs compétences dans l'accompagnement et le financement à la création. Les porteurs de projet souhaitent donner du sens dans leurs modalités de financement (les notions participatives et de solidarité sont fortes). Quant aux plateformes de financement participatif, les limites de leur modèle économique les orientent à poursuivre leurs expérimentations, laissant supposer des évolutions plus territorialisées et partenariales avec les acteurs solidaires déjà présents. Au final, le tableau 6 vient lister les contraintes d'une solidarité financière territorialisée qu'il semble opportun d'intégrer dans l'utilisation d'une plateforme de financement participatif en région Poitou-Charentes.

**Tableau 6. Synthèse des alternatives que peuvent proposer la finance participative à la finance solidaire territorialisée**

<b>Contraintes actuelles des acteurs de la finance solidaire</b>	<b>Solutions/alternatives de la finance participative</b>	<b>Risques potentiels à envisager</b>	<b>Actions à prévoir</b>
Diminution des encours financiers alloués aux structures de financement solidaire (secteur financier traditionnel en crise)	Les plateformes de financement participatif permettent de drainer de l'épargne directement par les citoyens	Il n'est pas sûr que les citoyens orientent leur épargne vers les projets les plus pertinents au sens économique et sociétal	Les acteurs de la finance solidaire devront présélectionner les projets (importance de l'accompagnement)
Orientation des fonds vers des actifs moins risqués (réglementations prudentielles), souvent au détriment du financement de l'économie locale	Les citoyens épargnants par les plateformes déterminent eux-mêmes le degré de risque qu'ils souhaitent prendre.		La dimension régionale de la plateforme peut permettre de créer des moments de rencontre (lien direct pour l'appréciation du risque)
Diminution des aides publiques aux acteurs de la finance solidaire (diminution du soutien aux missions d'intérêt général)	Les plateformes permettent d'effectuer des dons (monétaire, matériel, compétences...) afin de compenser la diminution des aides publiques.	Les dons sont de nature volatile, posant des problèmes pour viabiliser à terme les actions envisagées.	Les acteurs de la finance solidaire doivent mutualiser au maximum leurs efforts pour diminuer les coûts et renforcer les spécificités de chacun (concurrence à exclue)
La récente crise financière de 2008 a questionné les citoyens quant au sens à donner à leur épargne	Les plateformes permettent de donner du sens et de la transparence vis-à-vis des projets proposés.	Une plateforme ne garantit pas la proximité géographique des projets (uniquement proximité virtuelle) et peut conduire à une ségrégation territoriale (rupture technologique)	Les acteurs de la finance solidaire doivent s'organiser pour créer du lien entre toutes les parties prenantes et garantir la même facilité d'accès à la plateforme sur l'ensemble du territoire.

## **Bibliographie :**

**Artis Amélie**, 2007, « *La « finance solidaire territorialisée » : une réponse de proximité en faveur de la construction d'un territoire de référence dans un processus de mondialisation* », Cahiers du CEREN 19(2007) pages 20-40.

**Artis Amélie**, 2009, « *La finance solidaire et la crise : quels enseignements pour la régulation de l'offre de crédit ?* », Contribution au forum de la régulation.

**Finansol**, 2013, « *Baromètre Professionnel de la finance solidaire* », Edition 2012

**FinPart**, 2012, « *Finance Participative Plaidoyer proposition pour un nouveau cadre réglementaire* », Livre Blanc – Version 2012-06-24

**Fretel**, 2008, « *L'association comme réponse à la question sociale du XIXe au XXe siècle* », Revue de la régulation, n°2, janvier 2008, varia.

**Glémain, Pascal**, 2010, « *L'économie des finances solidaires : de l'épargne solidaire au microcrédit social* », HDR, Université de Rennes 2.

**Glémain Pascal, Bioteau Emmanuel et Artis Amélie**, 2010, « *Finances solidaires et territoires : analyses en Bretagne et Pays-de-la-Loire* », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2010/2 (mai)

**Itçaina Xavier, Palard Jacques et Ségas, Sébastien** (dir.), 2007, « *Régimes territoriaux et développement économique* » ISBN : 978-2-7535-0381-6 Presses Universitaires de Rennes.

**Novethic**, 2012, « *Stratégies ESG des institutionnels : les différents scénarios européens* », Enquête 2012.

**Panorama ESS Poitou-Charentes**, 2012, Publication de l'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire en Poitou-Charentes, Novembre 2012, Rédaction : Emilie Ballon, Stephen Borderie, Thibault Cuénoud, Mathieu Leydet

**Théret**, 1997, « *Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale* », In L'année de la régulation, La Découverte, Paris, p. 163-228.